

**AVENANT DU 30/06/2011
PORTANT MODIFICATION DE L'AVENANT DU 16/12/2010
A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE POLE EMPLOI
PORTANT MODIFICATION DE LA DUREE DE VALIDITE DE CERTAINS DES ACCORDS
LISTES DANS LE CHAPITRE Y (ANNEXES) DE LA CCN ET ALLONGEMENT DE LA
PERIODE TRANSITOIRE PREVUE A L'ARTICLE 48 DE LA CCN**

Les parties signataires du présent avenant conviennent de donner un délai supplémentaire pour les négociations prévues à l'article 48 de la convention collective nationale de Pôle emploi et, à cette fin, de repousser le terme prévu dans cet article et dans l'avenant du 16/12/2010, dans les conditions suivantes :

ARTICLE 1 portant modification de l'article 2 de l'avenant du 16/12/2010 susvisé

Le terme de la période transitoire mentionnée au 1^{er} alinéa du §3 de l'article 48 modifié de la convention collective nationale est repoussé au 1^{er} novembre 2011, à l'échéance du délai prévu à l'article 2 de l'avenant du 16/12/2010.

ARTICLE 2

Les parties conviennent de tenir au minimum trois séances supplémentaires de négociation dans le courant du mois de septembre, et d'autres si nécessaire avant la date du 1^{er} novembre 2011, dans le cadre des dispositions prévues à l'article 48 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

ARTICLE 3

Les dispositions prévues dans l'accord collectif conclu à l'issue de ces négociations s'appliqueront au 1^{er} janvier 2012.

ARTICLE 4

Au terme du délai d'opposition de quinze jours suivant sa notification, le présent avenant est déposé, conformément aux dispositions légales, à la Direction générale du travail selon les modalités en vigueur.

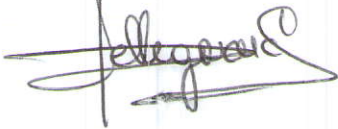
PN
FPN

Le présent avenant prend effet au 1^{er} juillet 2011 sous réserve du droit d'opposition prévu par le Code du travail.

Fait à Paris,
Le 30 juin 2011

Le Directeur Général de
Pôle emploi
Christian Charpy

Pour la CFDT - PSTE
Carole HENEGOUARC'H



Pour la CFE-CGC
Fidèle - R. NANTOU



Pour la CFTC

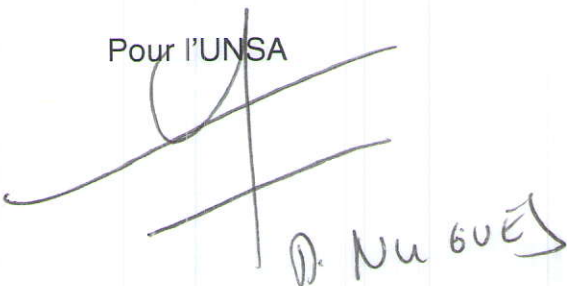
Pour la CGT

Pour la CGT-FO
Fédération des Employés et Cadres FO



Pour la FSU SNU

Pour l'UNSA



D. NUGUÉS

